

Postulat Julien Sansonnens et consorts – Enseignement gymnasial : que vive la littérature romande contemporaine ! 16_POS_211

Texte déposé

La Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) définit la vie culturelle et la création artistique, dans leur diversité, comme autant d'activités essentielles, significatives et prospectives, d'une société démocratiquement organisée et socialement développée. Elles représentent les « expressions d'un héritage collectif de la communauté ».

En Suisse romande, la création littéraire, aussi riche et diversifiée que son terroir, est bien vivante. S'il semble difficile de parler d'une « littérature romande », les écrivains suisses d'expression française partagent une langue, une histoire, une certaine tonalité qui leur est propre, des systèmes de valeurs, quand bien même ceux-ci sont questionnés ou rejetés. Un certain bouillonnement littéraire s'observe depuis quelques années, en Suisse romande, de nouveaux auteurs talentueux émergent, des classiques sont redécouverts, réédités, relus. Débarrassée de tout complexe d'infériorité, la Suisse romande prend conscience de la qualité singulière de sa production littéraire, qui n'est plus considérée comme de « seconde zone ». De récents succès de librairie témoignent par ailleurs du fait qu'il est possible, pour un auteur romand, de rencontrer le succès hors des frontières nationales.

Au delà de ces dimensions culturelles voire identitaires, cette diversité réjouissante et ce dynamisme de la création littéraire locale contribuent au développement économique de nos régions. Dans le canton de Vaud, le secteur du livre joue un rôle économique non négligeable. Cet écosystème de l'écrit, principalement composé de petites et moyennes entreprises (PME) et qui va de la maison d'édition à la librairie en passant par l'imprimeur, le diffuseur, les bibliothèques et l'organisation de nombreuses manifestations publiques, fonctionne sur la base d'équilibres précaires. Depuis plusieurs années, la filière du livre connaît des temps difficiles, entre baisse des prix et recul des ventes ; paradoxalement, la production littéraire romande jouit d'un réel regain d'intérêt au sein du public, comme en témoignent les nombreuses manifestations organisées autour du livre et des écrivains. Le succès populaire d'événements tels que le *Salon du livre de Genève* ou *Le livre sur les quais* ne se dément pas.

Il est important que cette vitalité de la création littéraire romande contemporaine se reflète au sein de l'école vaudoise, en particulier au niveau des trois filières de l'enseignement gymnasial. Il apparaît comme souhaitable que les élèves connaissent et lisent aussi bien les grands textes classiques que des productions contemporaines, ancrées dans l'époque et ses préoccupations.

Par ce postulat, nous souhaitons que l'importance culturelle, sociale et économique de la création littéraire romande contemporaine soit pleinement reconnue au sein de l'enseignement postobligatoire vaudois. En particulier, nous souhaitons que la lecture d'au moins une œuvre d'un auteur romand vivant figure obligatoirement au cursus des filières gymnasiales. L'autonomie des directions d'établissements, respectivement des professeurs, en matière de choix des auteurs et des œuvres à étudier doit bien entendu être respectée. L'objet de ce postulat n'est pas de remettre en cause cette liberté, mais de proposer un cadre, aussi large et flexible que possible, dans lequel peut s'opérer la lecture et l'analyse d'œuvres littéraires romandes contemporaines. Le présent postulat est d'ailleurs pleinement compatible avec les plans d'études cantonaux en œuvre aujourd'hui : concernant l'enseignement du français, le plan d'étude de l'école de maturité prévoit ainsi explicitement « la lecture d'œuvres de genres et d'époques différents », tandis que le programme des examens prévoit une « sélection d'une dizaine d'œuvres parmi les œuvres étudiées ; on veillera à diversifier les genres littéraires et les époques. »

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'État :

1. D'établir un rapport sur la lecture et l'étude des auteurs romands contemporains au sein des filières gymnasiales du canton.
2. D'étudier l'opportunité d'introduire, dans les plans d'études de l'enseignement gymnasial, la lecture obligatoire d'au moins une œuvre littéraire d'un auteur romand vivant, ceci au sein des cursus des trois filières.
3. D'étudier l'opportunité d'organiser des visites, au sein des classes de gymnase, d'écrivains romands édités à compte d'éditeur, en particulier lorsque l'œuvre de ceux-ci fait l'objet d'une lecture.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Julien Sansonnens
et 22 cosignataires*

Développement

M. Julien Sansonnens (LGa) : — Je déclare mes intérêts : je suis auteur et membre de l'Association vaudoise des écrivains.

La littérature romande est bien vivante, comme on le voit avec les nombreuses manifestations culturelles organisées autour du livre, un peu partout en Suisse romande. Peut-être même y en-a-t-il trop ? C'est là une autre question.

De nombreux livres sont publiés et certains connaissent un joli succès, en Suisse romande, voire à l'étranger, pour quelques auteurs. Malgré cette vigueur et paradoxalement, l'écosystème du livre reste fragile. Tout d'abord, les auteurs sont peu rétribués, d'une manière générale. Vivre de sa plume, même partiellement, est très difficile en Suisse, comme vous le savez bien. Les écrivains connaissent souvent une certaine précarité et nous avons encore l'image romantique de l'écrivain qui écrit de son côté, pour son pur plaisir intellectuel. Or, c'est effectivement aussi un métier ou une profession, mais il est effectivement très difficile d'en vivre, même partiellement. Les acteurs du livre d'une manière générale — les libraires, les maisons d'édition, les distributeurs — tout cet écosystème est dans une situation financière délicate, alors qu'ils forment un réseau de petites et moyennes entreprises (PME) également dans notre canton, qui a une importance à la fois culturelle et économique.

Par ce postulat, nous proposons d'introduire dans les plans d'étude de l'enseignement gymnasial la lecture obligatoire d'au moins une œuvre littéraire d'un auteur romand vivant, cela au sein des trois filières du cursus gymnasial. Il s'agit de formaliser une pratique en réalité déjà largement répandue dans les gymnases. A côté des textes classiques et des incontournables de la littérature française, il s'agit de faire lire au moins une œuvre d'un auteur romand vivant, c'est-à-dire contemporain. Pour le dire encore une fois, c'est une mesure qui vise non seulement à soutenir la création littéraire contemporaine dans sa dimension culturelle, dans le rapport à l'identité vaudoise et romande qui transparait à travers la création littéraire, mais aussi, d'un autre côté, l'écosystème du livre, c'est-à-dire le réseau de PME vaudoises notamment, qui souffrent d'une concurrence importante et déloyale à certains égards, avec internet et des entreprises telles qu'Amazon.

Il ne s'agit évidemment pas de dire quels livres ou quels auteurs doivent être lus. Ce n'est pas le rôle du politique, mais celui du professeur et des établissements. Lorsque le politique commence à dire quels livres doivent être lus, en général on n'est pas dans un système souhaitable. Il s'agit ici, par contre, d'imposer un cadre, ainsi que le principe de la lecture d'une œuvre d'un écrivain contemporain vivant. Je vous remercie de faire bon accueil à ce postulat.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.